

## Checkliste «Artikel einsenden»

### Text und Stil

- Spannende Einleitung regt zum Weiterlesen an.
- Fliesstext im Word ohne Formatierungen.
- Keine Wörter in Grossbuchstaben.
- Verständliche kurze Sätze.
- Abschnitte und/oder Untertitel für die bessere Lesbarkeit.
- Unterzeichnet mit Vor- und Nachnamen sowie Wohnort.

### Ranglisten und Schauprogramme

- Ranglisten oder andere Tabellen im Excel ohne Formatierungen.
- Die Besitzer mit Nachnamen/Vornamen aufführen.
- Die Tiere mit Ohrmarken-Nummer erfassen.

### Bilder

- Ein bis zwei Fotos lockern den Text auf.
- Hohe Auflösung (mind. 118 Pixel/cm).
- Unbearbeitetes Originalbild als separate Datei senden.
- Bildlegende nicht vergessen.
- Vor- und Nachname des Fotografen für den Quellennachweis.

Die Einhaltung des Urheber- und Persönlichkeitsrechtes ist Sache des Autors (d.h. für jede Publikation «fremder» Fotos ist die Erlaubnis des Fotografen einzuholen).

### Einsenden

Wir bitten Sie, Ihre E-Mails mit einem klaren und sprechenden Betreff zu kennzeichnen. Sie vermeiden so, dass Ihre Nachricht in der grossen Menge von Spam- und Virenmails untergeht und von uns versehentlich gelöscht werden. Sie erhalten eine kurze Bestätigung per E-Mail, sobald Ihr Artikel bei uns eingegangen ist. Bei Unsicherheiten oder wenn Sie keine Bestätigung erhalten haben, dürfen Sie in der Redaktion gerne nachfragen.

### Termine

Beachten Sie die Einsendetermine für Texte, Agendaeinträge und Kleininserate! Die Termine sind in jedem Forum auf Seite 4 publiziert. Zu spät eingegangene Artikel werden gegebenenfalls auf die nächste Ausgabe verschoben.

Die Redaktion kann Berichte und Ranglisten überarbeiten und/oder aus technischen Gründen zu kürzen. Über die Veröffentlichung entscheidet die jeweilige Organisation. Die Publikation umfangreicher Ranglisten wird verrechnet.

Obligatorisches Publikationsorgan für Mitglieder der folgenden Organisationen: Beratungs- und Gesundheitsdienst für Kleinwiederkäuer (BGK), Schweizerische Vereinigung der Hirschhalter (SVH), Schweizerische Milchschafrucht Genossenschaft (SMG), Verein Herdenschutz Hunde Schweiz (HSH-CH), Schweizerischer Schafzuchtverband (SSZV) und Schweizerischer Ziegenzuchtverband (SZZV).

## Liste de contrôle «Envoyer un article»

### Texte et style

- Une introduction qui accroche encourage à continuer la lecture
- Corps de texte en Word sans aucun formatage
- Aucun mot en majuscules
- Phrases brèves et compréhensibles. Une idée par phrase.
- Les paragraphes et/ou les sous-titres améliorent la lisibilité.
- Signé avec prénom et nom de même que lieu de domicile

### Listes de classement et programmes de concours

- Listes de classement et autres tableaux dans Excel sans formatage.
- Présenter les détenteurs avec prénom/nom.
- Saisir les animaux avec leur numéro de marque auriculaire.

### Illustrations

- Une à deux illustrations allègent le texte.
- Haute résolution (au moins 118 pixel/cm).
- Envoyer l'image originale en fichier séparé.
- Ne pas oublier la légende de l'illustration.
- Prénom et nom du photographe pour l'indication de la source.

Le respect des droits d'auteur et de la personnalité relève de la responsabilité de l'auteur de l'article (en d'autres termes, chaque publication de photos de tierces personnes doit être autorisée par le photographe).

### Envoi

Nous vous prions instamment d'indiquer un sujet clair et parlant dans vos e-mails. Vous évitez de la sorte que votre message disparaisse sous la masse des e-mails et virus ou que nous l'effacions par mégarde. Nous vous envoyons une brève confirmation par e-mail dès que votre article nous est parvenu. En cas d'incertitude, ou si vous ne recevez pas de confirmation, ne tardez pas à nous rappeler.

### Echéances

Veillez respecter les délais d'envoi des textes, des inscriptions dans l'agenda et des petites annonces! Les échéances sont publiées dans chaque édition de Forum à la page 4. Les articles envoyés trop tardivement sont généralement reportés à la prochaine édition.

La rédaction se réserve le droit de remanier les textes ou listes de classement et/ou, pour des raisons techniques, de les raccourcir. L'organisation compétente décide de la publication. La publication de longues listes de classement est soumise à facturation.

Organe de publication obligatoire pour les membres des organisations suivantes: Service consultatif et sanitaire pour Petits Ruminants (SSPR), Association suisse des éleveurs de cervidés (ASEC), Syndicat suisse d'élevage de brebis laitières (SSEBL), Chiens de protection des troupeaux Suisse (CPT-CH), Fédération suisse d'élevage d'ovin (FSEO) et Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC).

